

**ENTENTE ADMINISTRATIVE
CONCERNANT
LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS**

entre

LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC, personne morale de droit public, légalement constituée en vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* (RLRQ, chapitre S-11.011), ayant son siège au 333, boulevard Jean-Lesage, Québec (Québec) G1K 8J6, représentée par madame Célyne Girard, Vice-présidente à l'accès au réseau routier, dûment autorisée,

(ci-après la« Société »),

et

, personne morale légalement constituée ayant son siège au , représentée par , dûment autorisée,

(ci-après l'« Organisme municipal »).

ATTENDU QU'aux fins de la poursuite et du traitement de tous constats d'infraction relevant de la juridiction de l'Organisme municipal, il est nécessaire pour la Société de communiquer certains renseignements à l'Organisme municipal afin que ce dernier puisse retracer la personne poursuivie ou le contrevenant;

ATTENDU QUE l'Organisme municipal est tenu de communiquer certains renseignements à la Société, notamment par les articles 112, 586, 587 et 587.1 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), des articles 364 et 365 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, chapitre C-25.1) et de l'article 45 de la Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, chapitre V-1.2);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 63.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), les organismes publics doivent prendre les mesures de sécurité propres à assurer la protection des renseignements personnels.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 67 de cette loi, un organisme public peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE I - OBJET DE L'ENTENTE

- 1.1 La présente entente (ci-après « l'Entente »), a pour objet:
- de déterminer les renseignements communiqués par chacune des parties;
 - d'établir les modalités de communication et de protection de ces renseignements.

ARTICLE II - RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS

- 2.1 La Société communique à l'Organisme municipal :
- les renseignements nécessaires à la poursuite et au traitement de tous constats d'infraction relevant de la juridiction de l'Organisme municipal, afin que ce dernier puisse retracer la personne poursuivie ou le contrevenant. Les renseignements ainsi susceptibles d'être communiqués sont énumérés à l'annexe 1;
 - les attestations nécessaires à la poursuite et au traitement desdits constats d'infraction.
- 2.2 L'Organisme municipal communique à la Société les renseignements exigés par le *Code de la sécurité routière*, le *Code de procédure pénale* et la *Loi sur les véhicules hors route* dont notamment :
- les renseignements nécessaires à l'application des sanctions et à la levée de ces sanctions à l'égard de toute personne qui n'a pas acquitté, dans les délais prévus, une amende relative à une infraction au *Code de la sécurité routière* ou à un règlement relatif à la circulation ou au stationnement adopté par une municipalité;
 - les avis prévus aux lois mentionnées ci-dessus, afin de permettre à la Société de maintenir à jour les bases de données qu'elle détient en application du *Code de la sécurité routière* ou de la *Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds* (RLRQ, chapitre P-30.3).

Les renseignements ainsi susceptibles d'être communiqués sont énumérés à l'annexe 2.

ARTICLE III – MODALITÉS DE COMMUNICATION

- 3.1 Les parties s'engagent, lors de la communication de renseignements par voie électronique, à se conformer :
- aux dispositions prévues au document intitulé « Protocole technique applicable lors de la communication de renseignements », en vigueur à la date de la signature de l'Entente; et

- à toute version subséquente dudit document approuvée par la Société et transmise à l'Organisme municipal conformément à l'article 8.3 de l'Entente.

3.2 Afin d'obtenir, sur support papier, une attestation concernant un permis de conduire ou une immatriculation notamment une attestation de conduite durant sanction, l'Organisme municipal peut :

- transmettre la demande par fichier;
- utiliser le formulaire en ligne ou papier prévu à cette fin dont la version à jour est approuvée par la Société.

L'attestation est expédiée par courrier régulier ou par tout autre mode de transport convenu entre les parties.

ARTICLE IV- CARACTÈRE CONFIDENTIEL

4.1 Chaque partie reconnaît le caractère confidentiel des renseignements qui lui sont communiqués et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour en assurer la protection.

4.2 L'Organisme municipal s'engage également à :

- indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Société si un recours, une réclamation, une demande ou une poursuite étaient dirigés contre la Société par toute personne, pour quelque cause ou motif relatifs à la protection des renseignements personnels détenus par la Société, en raison d'un acte ou d'une omission qui seraient imputables à l'Organisme municipal;
- respecter les dispositions mentionnées au document intitulé « Règles relatives à la protection des renseignements personnels détenus par la Société », en vigueur à la date de la signature de l'Entente, et
- toute version subséquente dudit document approuvée par la Société et transmise à l'Organisme municipal conformément à l'article 8.3 de l'Entente;
- désigner, par résolution, une ou des personnes pour occuper les fonctions suivantes :
 - coordonnateur à l'entente;
 - responsable des employés désignés;

4.3 Sous réserve du caractère public des renseignements contenus aux dossiers des tribunaux judiciaires, l'Organisme municipal s'engage de plus à :

- utiliser les renseignements communiqués par la Société uniquement pour les fins prévues dans l'Entente;

- ne divulguer les renseignements communiqués par la Société qu'aux personnes sous sa responsabilité et seulement dans la mesure où l'exercice de leurs fonctions le requiert;
- intégrer les renseignements communiqués par la Société dans les seuls dossiers du contrevenant à l'origine de la demande de renseignements;
- s'assurer que les renseignements communiqués sont conservés dans un endroit sécuritaire et uniquement pour la période requise pour permettre à l'Organisme municipal de traiter entièrement les dossiers du contrevenant à l'origine de la demande de renseignements;
- mettre en place et maintenir à jour un registre contenant toute l'information requise pour permettre à l'Organisme municipal de retracer les dossiers à l'origine de la demande de renseignements.

ARTICLE V – VÉRIFICATION

- 5.1 L'Organisme municipal s'engage à mettre en place les mesures nécessaires pour effectuer les vérifications afin de s'assurer du respect des dispositions de l'Entente et plus particulièrement afin d'assurer la protection des renseignements communiqués.
- 5.2 La Société peut procéder à toute vérification ou enquête afin de s'assurer du respect des dispositions de l'Entente et l'Organisme municipal s'engage à y collaborer. Pour ce faire, la Société peut demander à l'Organisme municipal de lui transmettre, par fichier ou autrement, certains renseignements concernant les constats d'infraction à l'origine d'une demande de renseignements.
- 5.3 La Société s'engage à utiliser les renseignements communiqués en vertu de l'article 5.2 pour détecter tout accès non autorisé aux renseignements de la Société ou pour s'assurer du respect des dispositions de l'Entente et à nulle autre fin.
- 5.4 La Société s'engage à transmettre à l'Organisme municipal un rapport de contrôle pour l'informer des résultats de la vérification ou de l'enquête et lui formuler ses recommandations, s'il y a lieu.
- 5.5 Suite à une recommandation émise par la Société, l'Organisme municipal doit, dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la recommandation, communiquer par écrit à la Société les mesures qu'il entend prendre pour corriger la situation dénoncée à la satisfaction de la Société et le délai requis pour réaliser ces mesures.

ARTICLE VI - RESPONSABILITÉ

- 6.1 Chaque partie s'engage à transmettre une copie fidèle des renseignements dont la communication est prévue à l'Entente sans toutefois en garantir l'exactitude et convient que l'autre partie ne

peut, en aucun cas, être tenue responsable de dommages résultant de la transmission d'un renseignement inexact ou incomplet.

- 6.2 Sous réserve de l'article 6.1, chaque partie est responsable de toute faute commise par elle, ses employés ou représentants dans le cours et à l'occasion de l'exécution de l'Entente y compris la faute résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu de l'Entente.

ARTICLE VII - FRAIS

- 7.1 Chaque partie assume les frais qu'elle encourt pour l'application de l'Entente.
- 7.2 La communication de renseignements est facturée en fonction :
- du document intitulé « Frais exigibles lors de la communication de renseignements », en vigueur à la date de la signature de l'Entente; et
 - de toute version subséquente dudit document approuvée par la Société et transmise à l'Organisme municipal conformément à l'article 8.3 de l'Entente.
- 7.3 L'Organisme municipal s'engage à acquitter les frais facturés par la Société, dans les trente (30) jours de la date de l'avis de facturation.

ARTICLE VIII - MODIFICATIONS

- 8.1 Chaque partie s'engage à aviser l'autre partie dans un délai raisonnable de tout changement susceptible d'avoir des répercussions sur l'Entente et, entre autres, de l'adoption d'une loi ou d'un règlement pouvant avoir un effet sur la nature des renseignements communiqués en vertu de l'Entente. Toutefois, lorsque des changements ou des modifications aux lois et aux règlements n'ont pas pour effet de changer substantiellement les dispositions de l'Entente, cette dernière continue de s'appliquer en faisant les adaptations nécessaires.
- 8.2 Chaque partie s'engage à aviser l'autre partie, dans un délai raisonnable, de toute modification aux nom et adresse de l'une ou l'autre des personnes mentionnées à l'annexe 3 de l'Entente. Cette notification doit être faite par écrit, signée par le coordonnateur de l'Entente et transmise à son homologue. Elle entrera en vigueur à la date de la signature ou à toute autre date mentionnée dans ledit avis.
- 8.3 La Société s'engage à aviser l'Organisme municipal, dans un délai raisonnable, de toute modification à l'un ou l'autre des documents mentionnés à l'Entente et notamment :
- Règles relatives à la protection des renseignements personnels détenus par la Société;
 - Protocole technique applicable lors de la communication de renseignements;

- Frais exigibles lors de la communication de renseignements.

Cette notification doit être faite par écrit et peut être transmise à l'Organisme municipal par tout mode de communication, y compris mais sans limiter la généralité de ce qui précède, par l'inscription d'un avis de modification sur le site informationnel des services en ligne SAAQCLIC – EED, des organismes municipaux (<http://www.saaqcliv.qc.ca/saaqcliv/eed/>). Elle entrera en vigueur à la date de la signature ou à toute autre date mentionnée dans ledit avis.

- 8.4 Toute autre modification à l'Entente ne peut être faite sans le consentement écrit des deux parties.

ARTICLE IX – RÉSILIATION

- 9.1 Chaque partie peut, en tout temps, résilier l'Entente au moyen d'un avis expédié à l'autre partie par courrier recommandé ou certifié au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date prévue de la résiliation, ceci sans compensation, ni indemnité.
- 9.2 Nonobstant l'article 9.1, la Société se réserve le droit de résilier unilatéralement l'Entente en cas de non-respect de l'une ou l'autre de ses dispositions par l'Organisme municipal. La Société devra alors adresser par écrit un avis de résiliation et l'Organisme municipal aura alors soixante-douze (72) heures à compter de la date de réception de cet avis pour y remédier à la satisfaction de la Société, à défaut de quoi l'Entente sera automatiquement résiliée.
- 9.3 En cas de résiliation de l'Entente, aucune somme ni indemnité de quelque nature que ce soit ne peut être exigée par l'une ou l'autre des parties en raison de cette résiliation, sauf et excepté les montants exigibles pour la communication de renseignements effectuée avant la résiliation.

ARTICLE X – CESSION

- 10.1 Ni l'Entente, ni quelques droits en résultant, ne peuvent être cédés, vendus et/ou transportés, en tout ou en partie sans l'approbation écrite de l'autre partie.

ARTICLE XI – DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 Définition

Lorsque le contexte l'exige, le terme Organisme municipal utilisé dans l'Entente et dans les autres documents et annexes peut désigner aussi bien le signataire de l'Entente que sa cour municipale.

11.2 Administration

Les parties conviennent de déléguer aux unités administratives et/ou fonctionnaires désignés à l'annexe 3, la responsabilité de l'application d'une ou plusieurs dispositions prévues à l'Entente.

11.3 Nombre limité d'accès

La Société peut fixer un nombre maximal de postes et/ou de personnes ayant accès aux renseignements communiqués en transmettant un avis à l'Organisme municipal. Cet avis doit être signé par le coordonnateur de l'Entente et transmis par écrit à son homologue. Il entrera en vigueur à la date de la signature ou à toute autre date mentionnée dans ledit avis

11.4 Arrêt temporaire planifié

La Société peut, pour cause, sans résilier l'Entente, suspendre temporairement le service, en signifiant à l'autre partie un avis écrit à cet effet au moins cinq (5) jours avant la suspension prévue du service.

11.5 Avis

Tout avis ou courrier relatif à l'Entente doit être expédié aux adresses suivantes :

- Pour la Société :

Direction du soutien aux opérations
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, C.3.14
Case postale 19600
Québec (Québec) G1K 8J6

- Pour l'Organisme municipal :

11.6 Documents et annexes

Tous les documents, indépendamment du support, y compris les annexes, les documents explicatifs ainsi que les règles d'accréditation transmis par la Société, font partie intégrante de l'Entente et les parties déclarent en avoir pris connaissance et s'engagent à les respecter. En cas de divergence entre ces documents et l'Entente, cette dernière prévaut.

11.7 Annulation

Cette Entente annule et remplace toute entente administrative intervenue antérieurement entre la Société et l'Organisme municipal concernant la communication de renseignements visés par l'Entente.

11.8 Entrée en vigueur

L'Entente entre en vigueur à la date de la dernière signature. Elle est d'une durée indéterminée et ne prend fin que par l'envoi d'un avis de résiliation transmis conformément à l'article 9.1 de l'Entente ou par application de l'article 9.2.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en double exemplaire,

à : _____ à : _____

le : _____ le : _____

La Société de l'assurance automobile du Québec La Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle

par : _____ par : _____

Célyne Girard
Vice-présidente à l'accès au
réseau routier

ANNEXE 1

**RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D’ÊTRE COMMUNIQUÉS
PAR LA SOCIÉTÉ LORS D’UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**PAR FICHER OU PAR LIEN INTERNET
Enregistrement de type 02 - Spécification de recherche**

N°	Description de la donnée
1	Identification du partenaire
2	Type de transaction EED
3	Type d'enregistrement EED
4	Numéro du demandeur
5	Nom complet du demandeur
6	Numéro civique porte
7	Numéro civique suffixe
8	Rue
9	Appartement
10	Municipalité
11	Casier postal
12	Succursale postale
13	Code province
14	Pays
15	Code postal
16	Numéro du critère de recherche
17	Type de dossier
18	Type de sortie
19	Copie conforme

Enregistrement de type 15 - Critère de recherche

N°	Description de la donnée
1	Identification du partenaire
2	Type de transaction EED
3	Type d'enregistrement EED
4	Numéro du demandeur
5	Numéro identification personne
6	Code usager organisme EED
7	Numéro de référence
8	Date de référence
9	Date création demande
10	Heure création demande
11	Code erreur EED
12	Libellé message erreur

OU

1	Identification du partenaire
2	Type de transaction EED
3	Type d'enregistrement EED
4	Numéro du demandeur
5	Nom
6	Prénom

- 7 Date de naissance
- 8 Code usager organisme EED
- 9 Numéro de référence
- 10 Date de référence
- 11 Date création demande
- 12 Heure création demande
- 13 Code erreur EED
- 14 Libellé message erreur

OU

- 1 Identification du partenaire
- 2 Type de transaction EED
- 3 Type d'enregistrement EED
- 4 Numéro du demandeur
- 5 Numéro identification véhicule
- 6 Code usager organisme EED
- 7 Numéro de référence
- 8 Date de référence
- 9 Date création demande
- 10 Heure création demande
- 11 Code erreur EED
- 12 Libellé message erreur

OU

- 1 Identification du partenaire
- 2 Type de transaction EED
- 3 Type d'enregistrement EED
- 4 Numéro du demandeur
- 5 Numéro de plaque
- 6 Code usager organisme EED
- 7 Numéro de référence
- 8 Date de référence
- 9 Date création demande
- 10 Heure création demande
- 11 Code erreur EED
- 12 Libellé message erreur

Enregistrement de type 03 - Dossier immatriculation (premier véhicule)

- | N° | Description de la donnée |
|----|--------------------------------|
| 1 | Identification du partenaire |
| 2 | Type de transaction EED |
| 3 | Type d'enregistrement EED |
| 4 | Numéro du demandeur |
| 5 | Numéro identification personne |
| 6 | Nom complet propriétaire |
| 7 | Statut dossier personne |
| 8 | Numéro civique porte |
| 9 | Numéro civique suffixe |
| 10 | Rue |
| 11 | Appartement |

- 12 Municipalité
- 13 Casier postal
- 14 Succursale postale
- 15 Code province
- 16 Pays
- 17 Code postal
- 18 Date début adresse
- 19 Numéro identification véhicule
- 20 Marque véhicule
- 21 Modèle véhicule
- 22 Année fabrication
- 23 Type véhicule
- 24 Statut véhicule
- 25 Date expiration autorisation
- 26 Statut autorisation
- 27 Date paiement autorisation ou date d'acquisition du véhicule
- 28 Type lieu
- 29 Numéro de plaque
- 30 Statut plaque
- 31 No subdivision
- 32 Indicateur plaque critère
- 33 Indicateur dossier double
- 34 Siècle naissance personne
- 35 Sexe
- 36 Indicateur retour courrier

Enregistrement de type 04
Dossier immatriculation (véhicules suivants)

- | N ^o | Description de la donnée |
|----------------|--|
| 1 | Identification du partenaire |
| 2 | Type de transaction EED |
| 3 | Type d'enregistrement EED |
| 4 | Numéro du demandeur |
| 5 | Numéro identification véhicule |
| 6 | Marque véhicule |
| 7 | Modèle véhicule |
| 8 | Année fabrication |
| 9 | Type véhicule |
| 10 | Statut véhicule |
| 11 | Date expiration autorisation |
| 12 | Statut autorisation |
| 13 | Date paiement autorisation ou date acquisition du véhicule |
| 14 | Type lieu |
| 15 | Numéro de plaque |
| 16 | Statut plaque |
| 17 | No subdivision |
| 18 | Indicateur plaque critère |

Enregistrement de type 13 - Dossier immatriculation « location long terme » (premier véhicule)

N°	Description de la donnée
1	Identification du partenaire
2	Type de transaction EED
3	Type d'enregistrement EED
4	Numéro du demandeur
5	Numéro identification personne
6	Nom locataire
7	Statut dossier personne
8	Numéro civique porte
9	Numéro civique suffixe
10	Rue
11	Appartement
12	Municipalité
13	Casier postal
14	Succursale postale
15	Code province
16	Pays
17	Code postal
18	Date début adresse
19	Numéro identification véhicule
20	Marque véhicule
21	Modèle véhicule
22	Année fabrication
23	Type véhicule
24	Statut véhicule
25	Date expiration autorisation
26	Statut autorisation
27	Date paiement autorisation ou date acquisition du véhicule
28	Type lieu
29	Numéro de plaque
30	Statut plaque
31	No subdivision
32	Indicateur plaque critère
33	Indicateur dossier double
34	Nom complet locateur
35	Siècle naissance personne
36	Sexe
37	Indicateur retour courrier

Enregistrement de type 14 - Dossier immatriculation « location long terme » (véhicules suivants)

N°	Description de la donnée
1	Type de transaction EED
2	Type d'enregistrement EED
3	Numéro du demandeur
4	Numéro identification véhicule
5	Marque véhicule
6	Modèle véhicule
7	Année fabrication

- 8 Type véhicule
- 9 Statut véhicule
- 10 Date expiration autorisation
- 11 Statut autorisation
- 12 Date paiement autorisation ou date acquisition du véhicule
- 13 Type lieu
- 14 Numéro de plaque
- 15 Statut plaque
- 16 No subdivision
- 17 Indicateur plaque critère
- 18 Nom complet locateur

Enregistrement de type 05 – Dossier permis de conduire

- | N° | Description de la donnée |
|----|------------------------------------|
| 1 | Identification du partenaire |
| 2 | Type de transaction EED |
| 3 | Type d'enregistrement EED |
| 4 | Numéro du demandeur |
| 5 | Numéro identification personne |
| 6 | Nom complet personne |
| 7 | Statut dossier personne |
| 8 | Numéro civique porte |
| 9 | Numéro civique suffixe |
| 10 | Rue |
| 11 | Appartement |
| 12 | Municipalité |
| 13 | Casier postal |
| 14 | Succursale postale |
| 15 | Code province |
| 16 | Pays |
| 17 | Code postal |
| 18 | Date début adresse |
| 19 | Taille |
| 20 | Sexe |
| 21 | Code couleur yeux |
| 22 | Numéro de permis |
| 23 | Date effective permis GDI |
| 24 | Date expiration permis GDI |
| 25 | Statut permis GDI |
| 26 | Code classe permis (5 occurrences) |
| 27 | Date début expérience promenade |
| 28 | Code condition (10 occurrences) |
| 29 | Indicateur dossier double |
| 30 | Indic statut sanction permis |
| 31 | Date échéance paiement |
| 32 | Date paiement |
| 33 | Siècle naissance personne |
| 34 | Indicateur retour courrier |
| 35 | Code catégorie permis |

Enregistrement de type 06 - Dossier adresse

<u>N°</u>	<u>Description de la donnée</u>
1	Identification du partenaire
2	Type de transaction EED
3	Type d'enregistrement EED
4	Numéro du demandeur
5	Numéro identification personne
6	Nom complet personne
7	Numéro civique porte
8	Numéro civique suffixe
9	Rue
10	Appartement
11	Municipalité
12	Casier postal
13	Succursale postale
14	Code province
15	Pays
16	Code postal
17	Date début adresse
18	Indicateur dossier double
19	Siècle naissance personne
20	Sexe
21	Indicateur retour courrier
22	Statut dossier personne (par lien internet seulement)
23	Taille (par lien internet seulement)
24	Code couleur yeux (par lien internet seulement)

Enregistrement de type 09 - Sommaire d'une demande de recherche

<u>N°</u>	<u>Description de la donnée</u>
1	Identification du partenaire
2	Type de transaction EED
3	Type d'enregistrement EED
4	Numéro du demandeur
5	Nb recherches
6	Nb recherches complétées
7	Nb recherches non complétées
8	Nb dossiers transmis

Description du fichier des avis de jugement en erreur

<u>N°</u>	<u>Description de la donnée</u>
1	Type de transaction EED
2	Type d'enregistrement EED
3	Date de naissance du défendeur
4	Nom du défendeur
5	Prénom du défendeur
6	Adresse du défendeur
7	Municipalité
8	Code province
9	Code Postal
10	Numéro du permis de conduire

- 11 Numéro de plaque
- 12 Administration émettrice de la plaque
- 13 Indicateur de résidence
- 14 Numéro de référence
- 15 Nature de l'infraction
- 16 Indicateur d'équivalence
- 17 Vitesse constatée
- 18 Vitesse permise
- 19 Date commise
- 20 Date de déclaration de culpabilité
- 21 Date début d'interdiction de conduire
- 22 Durée de l'interdiction
- 23 Numéro de corps policier
- 24 Numéro d'organisme émetteur
- 25 Date ordonnance
- 26 Durée initiale inadmissibilité permis restreint
- 27 Indicateur autorisation conduire antidémarrreur
- 28 Indicateur alcool supérieur 160
- 29 Nom complet du responsable
- 30 Téléphone du responsable
- 31 Code d'erreur

Description du fichier des avis d’amende en erreur

N°	Description de la donnée
1	Type de transaction EED
2	Type d'enregistrement EED
3	Numéro d'organisme émetteur
4	Numéro de permis de conduire
5	Numéro de référence
6	Groupe d'infractions (5 occurrences)
	1. Nature de l'infraction
	2. Date de l'infraction
	3. Date déclaration de culpabilité
	4. Date paiement au percepteur
	5. Description de l'infraction
	6. Informations supplémentaires
7	Nom du défendeur
8	Prénom du défendeur
9	Adresse du défendeur
10	Municipalité
11	Province
12	Code Postal
13	Date de naissance du défendeur
14	Nom complet du responsable
15	Téléphone du responsable
16	Code d'erreur

ANNEXE 2

**RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D’ÊTRE COMMUNIQUÉS
PAR L’ORGANISME MUNICIPAL**

Avis de jugement

N°	Description de la donnée
1	Type de transaction EED
2	Type d'enregistrement EED
3	Date de naissance du défendeur
4	Nom du défendeur
5	Prénom du défendeur
6	Adresse du défendeur
7	Municipalité
8	Code province
9	Code Postal
10	Numéro du permis de conduire
11	Numéro de plaque
12	Administration émettrice de la plaque
13	Indicateur de résidence
14	Numéro de référence
15	Nature de l'infraction
16	Indicateur d'équivalence
17	Vitesse constatée
18	Vitesse permise
19	Date commise
20	Date de déclaration de culpabilité
21	Date début d'interdiction de conduire
22	Durée de l'interdiction
23	Numéro de corps policier
24	Numéro d'organisme émetteur
25	Date ordonnance
26	Durée initiale inadmissibilité permis restreint
27	Indicateur autorisation conduire antidémarrreur
28	Indicateur alcool supérieur 160
29	Nom complet du responsable
30	Téléphone du responsable

Avis d’infraction et/ou de jugement PEVL

N°	Description de la donnée
1	Type de transaction EED
2	Type d'enregistrement EED
3	Type identifiant défendeur
4	Identifiant défendeur
5	Prov./état identifiant défendeur
6	Nom organisme défendeur
7	Nom défendeur
8	Prénom défendeur
9	Adresse défendeur
10	Municipalité
11	Code province

- 12 Code postal
- 13 Type non défendeur
- 14 type identifiant non-défendeur
- 15 Identifiant non-défendeur
- 16 Prov./état identifiant non-défendeur
- 17 Nom organisme non-défendeur
- 18 Nom non-défendeur
- 19 Prénom non-défendeur
- 20 Numéro de plaque
- 21 Administration émettrice plaque
- 22 No de constat
- 23 No de cause
- 24 Code de loi
- 25 Code de règlement
- 26 Numéro d'article de loi
- 27 Numéro de paragraphe
- 28 No alinéa
- 29 Code situation
- 30 Code défendeur
- 31 Code véhicule
- 32 Ind défendeur intermédiaire
- 33 Ind visé loi pevl
- 34 Montant amende
- 35 Vitesse constatée
- 36 Vitesse permise
- 37 Masse constatée
- 38 Masse permise
- 39 Dimension constatée
- 40 Dimension permise
- 41 Date commise
- 42 Date de déclaration de culpabilité
- 43 Date acquittement
- 44 Numéro de corps policier
- 45 Numéro d'organisme émetteur
- 46 Libellé situation infraction
- 47 Nom complet du responsable
- 48 Téléphone du responsable

Avis d'amende

N ^o	Description de la donnée
1	Type de transaction EED
2	Type d'enregistrement EED
3	Numéro d'organisme émetteur
4	Numéro de permis de conduire
5	Numéro de référence
6	Groupe d'infractions (5 occurrences)
	1. Nature de l'infraction
	2. Date de l'infraction
	3. Date déclaration de culpabilité
	4. Date paiement au percepteur
	5. Description de l'infraction
	6. Informations supplémentaires

- 7 Nom du défendeur
- 8 Prénom du défendeur
- 9 Adresse du défendeur
- 10 Municipalité
- 11 Code province
- 12 Code Postal
- 13 Date de naissance du défendeur
- 14 Nom complet du responsable
- 15 Téléphone du responsable

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
Enregistrement de type 00 - Critère de recherche

- | N° | Description de la donnée |
|----|--------------------------------|
| 1 | Identification du partenaire |
| 2 | Type de transaction EED |
| 3 | Type d'enregistrement EED |
| 4 | Numéro du demandeur |
| 5 | Nom complet du demandeur |
| 6 | Numéro civique porte |
| 7 | Numéro civique suffixe |
| 8 | Rue |
| 9 | Appartement |
| 10 | Municipalité |
| 11 | Casier postal |
| 12 | Succursale postale |
| 13 | Code province |
| 14 | Pays |
| 15 | Code postal |
| 16 | Numéro du critère de recherche |
| 17 | Type de dossier |
| 18 | Type de sortie |
| 19 | Copie conforme |

Enregistrement de type 01 - Numéro d'identification personne

- | N° | Description de la donnée |
|----|--------------------------------|
| 1 | Identification du partenaire |
| 2 | Type de transaction EED |
| 3 | Type d'enregistrement EED |
| 4 | Numéro identification personne |
| 5 | Code usager organisme EED |
| 6 | Numéro de référence |
| 7 | Date de référence |
| 8 | Date création demande |
| 9 | Heure création demande |

Enregistrement de type 03 - Nom-prénom-date de naissance

- | N° | Description de la donnée |
|----|------------------------------|
| 1 | Identification du partenaire |
| 2 | Type de transaction EED |
| 3 | Type d'enregistrement EED |

- 4 Nom
- 5 Prénom
- 6 Date de naissance
- 7 Code usager organisme EED
- 8 Numéro de référence
- 9 Date de référence
- 10 Date création demande
- 11 Heure création demande

Enregistrement de type 04 - No-identification-véhicule (NIV)

- | N° | Description de la donnée |
|----|--------------------------------|
| 1 | Identification du partenaire |
| 2 | Type de transaction EED |
| 3 | Type d'enregistrement EED |
| 4 | Numéro identification véhicule |
| 5 | Code usager organisme EED |
| 6 | Numéro de référence |
| 7 | Date de référence |
| 8 | Date création demande |
| 9 | Heure création demande |

Enregistrement de type 05 - No plaque

- | N° | Description de la donnée |
|----|------------------------------|
| 1 | Identification du partenaire |
| 2 | Type de transaction EED |
| 3 | Type d'enregistrement EED |
| 4 | Numéro de plaque |
| 5 | Code usager organisme EED |
| 6 | Numéro de référence |
| 7 | Date de référence |
| 8 | Date création demande |
| 9 | Heure création demande |

DEMANDE D’ATTESTATION

- | N° | Description de la donnée |
|----|---|
| 1 | Identification du partenaire |
| 2 | Type de transaction EED |
| 3 | Type d'enregistrement EED |
| 4 | Numéro du demandeur |
| 5 | Numéro d'organisme émetteur |
| 6 | Code usager organisme EED |
| 7 | Date création demande |
| 8 | Heure création demande |
| 9 | Code loi attestation |
| 10 | Identifiant article loi attestation |
| 11 | Numéro de référence (no constat) |
| 12 | Clé de l'organisme |
| 13 | Date référence (date événement organisme) |
| 14 | Heure référence (heure événement organisme) |
| 15 | Numéro de plaque |

- 16 Numéro identification véhicule
- 17 Numéro identification personne
- 18 Nom du défendeur
- 19 Prénom du défendeur
- 20 Date de naissance
- Code provenance

ANNEXE 3**LISTE DES PERSONNES ET/OU DES TITRES DE FONCTION DÉSIGNÉS
POUR L'APPLICATION DE L'ENTENTE****POUR LA SOCIÉTÉ****1. À l'égard de la diffusion opérationnelle des renseignements**

Selon le cas :

Le chef du Service de la diffusion et de la liaison avec les
corps policiers

333, boulevard Jean-Lesage, C.3.15

Case postale 19600

Québec (Québec) G1K 8J6

Tél.: 418 528-3775 (Denis A. Légaré)

La directrice du suivi des usagers du réseau routier

333, boulevard Jean-Lesage, N-4-17

Case postale 19600

Québec (Québec) G1K 8J6

Tél.: 418 528-3898 (Lucie Drouin)

2. À l'égard de la coordination de l'Entente

Le directeur du soutien aux opérations

333, boulevard Jean-Lesage, C.3.14

Case postale 19600

Québec (Québec) G1K 8J6

Tél. : 418 528-3505 (Anne-Renée Beaulieu)

3. À l'égard du protocole technique

La chef du Service relation avec les utilisateurs

333, boul. Jean-Lesage, N.2.1

Case postale 19600

Québec (Québec) G1K 8J6

Tél.: 418 528-4607 (Lucie Godin)

POUR L'ORGANISME MUNICIPAL

1. À l'égard de la diffusion opérationnelle des renseignements
2. À l'égard de la coordination de l'Entente
3. À l'égard des employés désignés
4. À l'égard du protocole technique